

## CHAPITRE VIII.

## ESTHER.

## ARTICLE I.

## Introduction au livre d'Esther.

Caractère historique de ce livre. — Auteur; date; style. — Caractère religieux de la composition. — Partie deutérocanonique.

548. — Caractère historique du livre d'Esther.

Les incrédules ont prétendu que le livre d'Esther était une parabole, *confictam esse universam parabolam* (Semler, Oeder, etc.). — 1° L'existence d'une fête appelée *Purim* ou *Phurim* (les sorts), dans Esth., IX, 28, *Mardochæi dies*, le jour de Mardochée, dans II Mac., xv, 37, et destinée à perpétuer la mémoire des événements racontés dans notre récit, est une preuve de leur réalité. — 2° Le second livre des Machabées atteste qu'on la célébrait du temps de Nicanor, vers 160 avant J.-C., et Josèphe, au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. *Ant. jud.*, XI, vi, 13 (1). — 3° La peinture des mœurs et des coutumes confirme la vérité de la narration, car elles sont en accord parfait avec tout ce que nous savons des usages des Perses (2).

(1) La fête des *Purim* est encore célébrée dans les synagogues. Le 13 adar, veille de la fête, est un jour de jeûne. Le soir de ce jour, la fête commence, et le livre d'Esther est lu en entier. Le lecteur prononce très rapidement le passage IX, 7-9, dans lequel on trouve les noms d'Aman et de ses fils, et, autant que possible, sans reprendre haleine, pour signifier qu'ils furent pendus tous à la fois. Pendant ce temps les assistants font du bruit. Cette lecture est répétée de la même manière le matin du 14 adar. La soirée se passe dans de grandes réjouissances. — Les manuscrits hébreux reproduisent les יָי. 7, 8, 9, du ch. IX sous forme de trois colonnes perpendiculaires, comme pour représenter les dix fils d'Aman, pendus à trois cordes parallèles, au nombre de 3, 3 et 4.

(2) Esth., I, 10, 14; cf. I Esd., VII, 14; Hérodote, III, 84; Esth., II, 8 et 14; IX, 7-9; X, 2.

549. — Auteur du livre d'Esther; date de sa composition; style.

1° *L'auteur* est inconnu. Le Tamuld, *Baba bathra*, 15 a, l. 4-6, l'attribue à la grande Synagogue; Clément d'Alexandrie, Aben Esra, etc., à Mardochée. Le ch. ix, 20, semble appuyer cette dernière opinion, mais le v. 31 du même chapitre prouve que la fin, du moins, n'est pas de lui. On peut cependant admettre que la plus grande partie de cette histoire a été rédigée par Mardochée.

2° *Date*. — Ce qui est certain, c'est que la forme même du récit suppose que l'empire perse est encore debout, car le narrateur en connaît parfaitement les coutumes, ainsi que les habitudes et la cour; il en appelle de plus aux annales des Mèdes et des Perses, x, 2. Il écrivait donc en Perse, à Suse même; ce qui est confirmé, en outre, par l'absence d'allusions à Juda et à Jérusalem; on ne peut même douter qu'il n'ait vécu à la cour, à cause des détails circonstanciés qu'il donne sur le grand banquet d'Assuérus, de la connaissance qu'il a des noms des grands officiers et des eunuques, de la femme et des enfants d'Aman, etc.

3° Le *style*, dans le texte original, est simple et généralement pur, mélangé seulement de quelques mots perses et de quelques expressions araméennes, comme on en trouve dans Esdras et dans certaines parties des Paralipomènes.

550. — Caractère religieux du livre d'Esther.

Le nom de Dieu ne se trouve pas une seule fois dans la partie protocanonique du livre d'Esther, peut-être parce qu'elle fut écrite à Suse, au milieu des païens; mais s'il n'y est pas nommé, il paraît partout: c'est sa Providence qui dispose tous les événements et qui fait triompher les Juifs des pièges de leurs ennemis.

\* 551. — Les appendices du livre d'Esther.

A la fin du livre d'Esther, S. Jérôme a placé un certain nombre de fragments dont nous ne possédons plus le texte original; ils se lisent dans la Bible grecque, n° 30, et ils

avaient été traduits, de cette dernière source, dans l'ancienne Italique. Ces fragments sont rejetés par les protestants comme apocryphes. Ils forment la partie deutérocanonique du livre d'Esther et on y lit plusieurs fois le nom de Dieu. L'Église les range parmi les écrits inspirés, de même que les autres parties de la Sainte Écriture, n° 35 (1). Ils sont au nombre de sept : 1° Songe de Mardochée et découverte de la conspiration contre le roi, Vulg., XI-XII; Septante, avant I, 4; 2° Édît d'Aman (mentionné III, 12) contre les Juifs, XIII, 4-7; Septante, après III, 13; 3° Prières de Mardochée et d'Esther, XIII, 8-XIV; Septante, après IV, 17; 4° Message de Mardochée à Esther, XV, 4-3; Septante, après IV, 8; 5° Visite d'Esther au roi Assuérus, XV, 4-19; Septante, V, 1-2; 6° Édît de Mardochée (mentionné VIII, 9), XVI; Septante, après VIII, 12; 7° Explication du songe de Mardochée, X, 4-13; Septante, après X; les Septante ajoutent la mention de l'introduction de la fête des *Purim* en Égypte.

## ARTICLE II.

### Analyse et explication du livre d'Esther.

Élévation d'Esther. — Décret de persécution contre les Juifs. — La reine invite le roi à un festin. — Aman obligé de rendre les honneurs royaux à Mardochée. — Sa chute. — Triomphe des Juifs.

552. — I<sup>re</sup> section : Élévation d'Esther à la dignité de reine, I-III; X-XII.

1° La scène se passe à la cour d'Assuérus (hébreu Akhaschvérosch) (2). Assuérus est Xercès I<sup>er</sup>, fils de Darius I<sup>er</sup>, fils d'Hystaspe (3). La forme hébraïque Akhaschvérosch correspond

(1) Josèphe connaissait ces passages, et il s'en est servi, *Antiq.*, XI, VI, 4 sq. — Sur la canonicité des appendices d'Esther, voir *La Bible mutilée par les protestants*, p. 203-210. De Rossi a supposé qu'il avait existé un original chaldéen du livre d'Esther, plus complet que le texte hébreu actuel, et contenant en entier les documents qui sont maintenant en appendices dans la Vulgate, *Specimen variarum lectionum sacri textus et chaldaica Estheris additamenta*, Tubingue, 1783.

(2) Commentateurs catholiques : Raban Maur, *Expositio in lib. Esther*, t. CIX, col. 635-670; Menochius, *In lib. Esther*, dans Migne, *Cursus Scripturæ Sacræ*, t. XIII; J.-A. Nickles, *De Esther libro*, Rome, 1856; B. Neteler, *Die Bücher Esdras, Nehemias und Esther*, Münster, 1877, etc.

(3) « Un des premiers résultats de la lecture des inscriptions perses,

Ce qui est dit de la magnificence des rois perses et de la beauté des peintures qui décoraient leur palais, — *quod mira varietate pictura decorabat* (Esther, 1, 6) — a été pleinement confirmé par le résultat des fouilles faites à Suse, en 1884-1886, par M. et M<sup>me</sup> Dieulafoy. Ils ont découvert en particulier des frises de lions et de guerriers en émail, qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Nous reproduisons ici deux de ces guerriers. Les archers du palais royal de Suse formaient une frise composée de briques émaillées, aux couleurs les plus vives et les plus harmonieuses; chaque brique est moulée et de même grandeur 34 centim. de largeur et 8 centim. de hauteur. L'émail est transparent, chatoyant comme des pierreries, les tons sont profonds et chauds. La saillie sur la brique est seulement de 5 centim., mais les archers n'en ont pas moins, vus d'une certaine distance, un relief extraordinaire, dû aux parties colorées du visage, à l'éclat des prunelles blanches dans le visage noir et aux broderies étincelantes du costume. Ces guerriers ont 1 mètre 53 de hauteur. Ils sont revêtus du costume médique, longue tunique à larges manches, armés d'une longue lance terminée en bas par une grenade d'argent, d'un arc passé dans le bras gauche et dont le bois recourbé s'élève au-dessus de la tête, et d'un grand carquois noir dont le couvercle est assujéti par des liens flottants. Ils n'ont pour coiffure qu'une simple corde, roulée en torsade autour des cheveux, semblable à la corde de poil de chameau que les Arabes de Syrie et de Palestine emploient aujourd'hui pour nouer le voile flottant qui protège leur tête contre le soleil. La peau du visage et des mains est noire. Les yeux sont représentés de face, quoique les personnages soient de profil. Les cheveux et la barbe sont frisés en petites boucles serrées et d'une couleur verdâtre. Ils portent des pendants d'oreilles et des bracelets d'or. La vue seule des originaux peut donner une idée de l'éclat et de la beauté de l'émail. Le fond du relief est d'un bleu changeant qui passe par une infinité de nuances, selon le degré de cuisson de la brique. Les tuniques sont alternativement jaunes et blanches. Les tuniques jaunes sont parsemées de petites rosaces blanches; les tuniques blanches, au lieu de rosaces, sont ornées, en guise de broderies, d'écussons en losanges de couleur foncée où l'on voit dessinée une forteresse à trois tours, qui est, d'après M. Dieulafoy, une image simplifiée de la ville de Suse. Les pieds des archers sont chaussés de brodequins jaunes. Une large raie jaune délimite la frise des guerriers en haut et en bas. Au-dessous sont des denticules blancs et des palmettes.

nistrative plus générale, faite en vue du prélèvement des tributs.

3° Assuérus nous est représenté, I, 2, assis sur son trône. Hérodote nous dit aussi, VII, 102, qu'il assista, assis sur son trône, au combat des Thermopyles; Plutarque, *Thémistocle*, XIII, raconte la même chose de la bataille de Salamine.

4° Au moment où commence le récit, il est à Suse, capitale de la province de Susiane, ville forte, où le roi des Perses passait plusieurs mois de l'année. La troisième année de son règne, 482 av. J.-C., il donna un splendide festin (1) à tous les grands de son royaume, pendant 180 jours, ce qu'il faut entendre en ce sens qu'ils vinrent les uns après les autres et que des premiers aux derniers invités, il s'écoula un espace de 180 jours. C'était pour montrer à tous sa puissance et son opulence, I, 4; c'était aussi, sans doute, pour préparer l'expédition de Grèce, car Hérodote nous apprend, VII, 8, qu'après avoir soumis l'Égypte, Xercès manda à sa cour tous les grands de son royaume pour s'entendre avec eux sur cette guerre et qu'il employa quatre ans à en faire les préparatifs.

5° La reine Vasthi, en ancien perse, *Vahista*, excellente, donna aussi un banquet à ses femmes. La reine prenait d'ordinaire ses repas avec le roi (2), mais non dans les festins publics. Assuérus lui ordonna de venir montrer sa beauté à ses convives, elle refusa, non sans raison, Hérod., V, 18, de paraître devant des gens ivres. Le message lui avait été apporté par les sept ennuques, dont le nombre correspond à celui des sept Amschaspands. Le roi, irrité de sa désobéissance, la répudia.

6° Par une permission particulière de la Providence, une juive, nommée Édissa, *myrte*, qui prit le nom perse d'Esther ou Astre, remplaça comme reine la fière Vasthi, en 479 ou 478. C'était la nièce de Mardochée (3). Celui-ci rendit peu après au roi un service signalé en découvrant une conspiration tramée

(1) Brisson a réuni tout ce que l'on sait des festins chez les Perses, *De regio Persarum principatu*, l. I, c. xcviij-cv, éd. de 1710, p. 149-157.

(2) Cf. Herod., IX, 110; Brisson, *ibid.*, l. I, c. xcviij, ciii, p. 149, 154.

(3) La nièce selon la Vulgate, la cousine germaine selon l'hébreu, Esth., II, 7, 15.

contre sa vie, II, 22-23; x-xii. — Mardochée était dès lors très âgé, selon plusieurs interprètes, qui entendent II, 5-6, en ce sens qu'il avait été transporté, de Jérusalem, du temps de Jéchonias, c'est-à-dire en 599; il aurait eu ainsi alors plus de 120 ans. Mais il est plus naturel de rapporter le  $\gamma$ . 6, *qui translatus fuerat*, à Cis, son arrière grand-père. Son nom de Mardochée, qui est babylonien et non palestinien, semble indiquer qu'il était né en Babylonie. Cf. cependant XI, 4.

553. — II<sup>e</sup> section : Décret de persécution porté par Assuérus contre les Juifs, à la sollicitation d'Aman, III; XIII.

Quelque temps après l'élévation d'Esther à la dignité de reine et le service rendu au roi par Mardochée, Assuérus choisit pour premier ministre un Mède nommé Aman, originaire de la province d'Agag (1), et ordonna à tous ceux qui se tenaient à la porte de son palais de fléchir le genou devant son favori. Mardochée refusa de lui rendre cet hommage, le considérant sans doute comme un acte d'idolâtrie (2). Aman, irrité contre le Juif, voulut se venger de ce qu'il regardait comme un affront et fit porter contre toute la race à la quelle

(1) « On a longtemps cru que Haman, fils d'Hamadâtha, dont le nom a reçu une si triste célébrité, était Amalékite, car l'un des rois d'Amalec s'appelait Agag. Et puisque déjà dans l'antiquité les noms d'Ésaü, d'Amalec, étaient pris comme les désignations des païens d'Europe, les Septante traduisent l'hébreu *Agagi* par Μακεδών, le Macédonien. Néanmoins, le nom de Haman, ainsi que celui de son père, trahit une origine médo-perse. Nous savons maintenant, par les inscriptions de Khorsabad, que le pays d'Agag composait réellement une partie de la Médie. Or, voilà donc une nouvelle circonstance qui montre, jusque dans ses moindres détails, la valeur historique du livre d'Esther. » Oppert, *Commentaire historique et philologique du livre d'Esther*, p. 13-14. — On voit par là que l'objection faite contre Esth., xvi, 10, et tirée de ce que, dans ce passage, Aman est qualifié : *animo et gente Macedo*, est sans valeur. Ce passage ne contredit pas, comme on le prétendait, III, 1, 10; VIII, 3; IX, 6, 24. Le mot de Macédonien, dans le ch. xvi, vient de ce que les traducteurs grecs, d'après lesquels a été faite la version de ce ch. xvi, ont rendu à tort, ici comme IX, 23 (24), le mot Agagite par Macédonien.

(2) Les Spartiates refusèrent également de rendre un hommage semblable à Xercès. Hérod., VII, 136. Cf. Plutarque, *Thémist.*, 17; Q. Curce, VIII, v, 5, 11.

appartenait son ennemi un décret de proscription, III, 12-13; XIII. Onze mois, III, 12-13, devaient s'écouler entre la date du décret et son exécution. On a trouvé ce délai invraisemblable, mais l'explication nous en est fournie par le texte lui-même. Les Perses consultaient le sort dans les affaires graves, Hérod., III, 128; *Cyrop.*, I, 6, 46; le sort, en cette circonstance, ayant indiqué le douzième mois appelé Adar, il était nécessaire d'attendre cette date (1).

554. — III<sup>e</sup> section : Esther, pour obtenir d'Assuérus le salut de son peuple, l'invite à un festin, IV-V; XIV-XV.

Mardochée, profondément affligé du malheur de son peuple, demande à sa nièce Esther d'intercéder pour le salut de ses frères. Aller auprès du roi, sans être mandé, c'était s'exposer à la mort, Hérod., I, 9; III, 118, 140; Corn. Nepos, *Conon*, 3. Après avoir prié et jeûné, elle se présente à Xercès, qui lui fait un accueil favorable et lui promet de se rendre, avec Aman, à l'invitation qu'elle lui fait d'aller le lendemain chez elle à un festin. En attendant, Aman fait dresser une potence pour pendre Mardochée.

555. — IV<sup>e</sup> section : Honneurs qu'Aman est obligé de rendre à Mardochée, VI.

Au moment où l'ennemi de Mardochée ne pensait qu'à le faire périr, la Providence, pour punir l'orgueil d'Aman, allait le condamner à rendre à ce Juif détesté les honneurs les plus extraordinaires. La nuit qui suivit la visite d'Esther, le roi se faisait lire les annales de son règne. Quand on arriva au passage dans lequel il était raconté comment Mardochée avait déjoué une conspiration contre sa vie, Assuérus demanda si son sauveur avait été récompensé. On lui répondit que non. Aman, consulté sur ce qu'il fallait faire en faveur de celui que le prince voulait honorer, et croyant que c'était de lui qu'il s'agissait, conseilla de le faire promener dans Suse, re-

(1) Aman fait porter l'ordre par des courriers dans tout le royaume. Ces courriers avaient été institués par Cyrus. Brisson, *De regio Persarum principatu*. l. I, c. CCXXVIII-CCXXXIX, édit. de 1710, p. 311-315.

vêtu des ornements royaux, sur le cheval du monarque (1). Il dut lui-même conduire Mardochée dans sa marche triomphale. Cette humiliation fut considérée par sa famille comme un présage de ruine.

556. — V<sup>e</sup> section : Chute d'Aman, VII.

Le jour suivant, pendant le festin (2) qu'elle donna au roi et à son ministre, Esther intercédâ pour sa propre vie et pour celle de son peuple et accusa Aman, l'ennemi des Juifs. Assuérus fit attacher l'Agagite, après qu'on lui eut couvert la tête, Q. Curce, VI, 8, 22, à la potence que celui-ci avait fait dresser pour Mardochée.

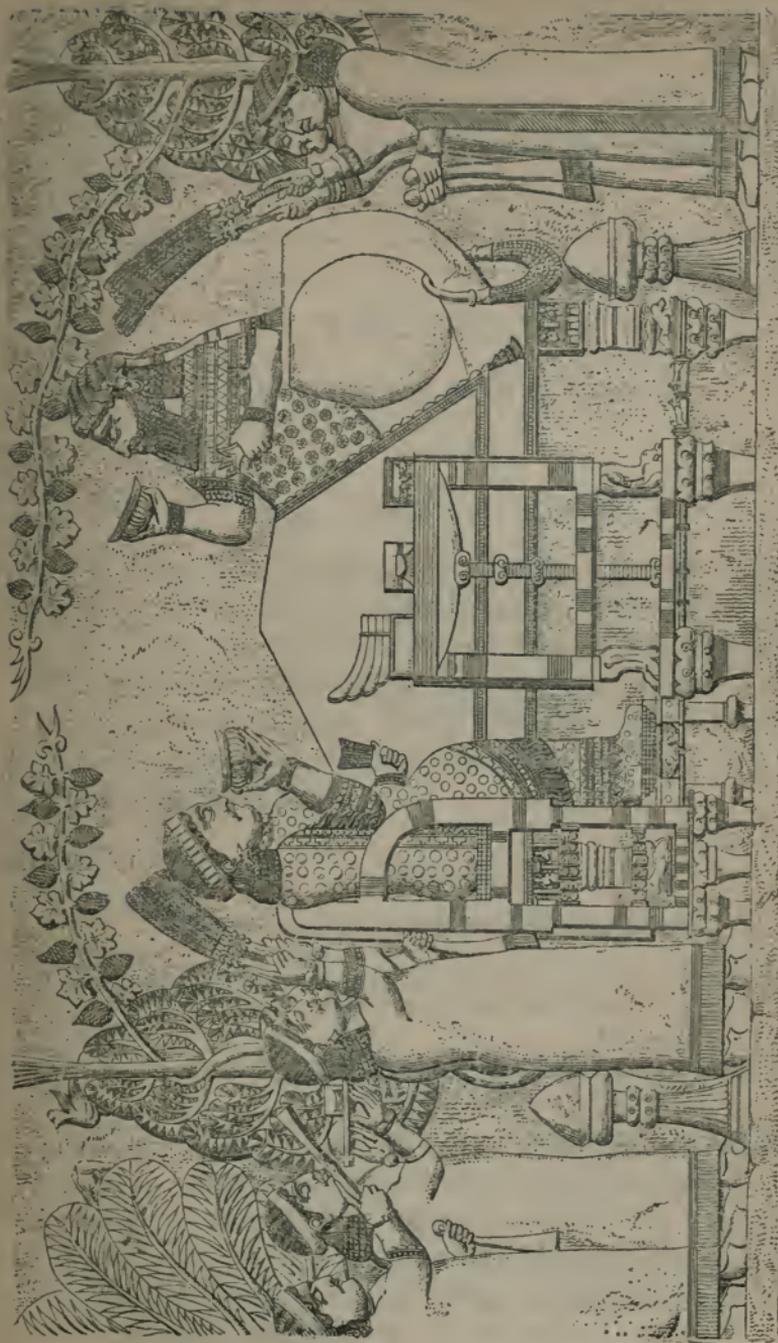
557. — VI<sup>e</sup> section : Dénouement; les Juifs se vengent de leurs ennemis, VIII-IX; XVI.

Mardochée devient ministre du roi à la place d'Aman, et il obtient un ordre qui permet aux Juifs de se défendre contre leurs ennemis. Quand ceux-ci les attaquent, au jour qu'avait fixé Aman, ils résistent et font tomber sous leurs coups 75,000 personnes. Ce nombre n'a rien d'incroyable, réparti sur l'étendue de l'empire perse. Mithridate, roi de Pont, fit massacrer, en un seul jour, dans son royaume, 80,000 Romains (3). On a reproché aux Juifs de s'être laissé entraîner en cette circonstance par la cruauté et la vengeance; on a, en particulier, blâmé Esther d'avoir demandé pour eux, à son royal époux, la permission de continuer à Suse le massacre, pendant un autre jour, IX, 13. Mais on oublie que les coreligionnaires de Mardochée, dans la capitale comme ailleurs, ne faisaient que se défendre : la reine sollicite l'autorisation de faire le lendemain ce qui a été fait le jour même, IX, 13; c'est-à-dire, VIII, 11, *ut starent pro ani-*

(1) Sur les honneurs rendus par les rois perses aux grands de leur cour, en particulier par Xercès, voir Brisson, *De regio Persarum principatu*, l. I, cxxxv, p. 192.

(2) « Nefas est, regia cœna proposita, orantem non exorare, » dit Hérodote, parlant des usages des Perses et de Xercès ou Assuérus, IX, 110.

(3) Rosenmüller, *Biblische Alterthumskunde*, t. 1, 1, p. 379.



49. — FESTIN ROYAL. (Bas-relief assyrien.) Le roi Assurbaïpal est couché sur un lit (Esther, 1, 6). La reine est assise sur un trône. L'un et l'autre tiennent une coupe (Esther, 1, 7; VII, 1). La table est servie dans un jardin (Esther, 1, 5), sous une treille. A droite et à gauche, les officiers de la maison du roi, tenant le *flabellum* ou chasse-mouches.



*mabus suis* ; sa prière suppose que les habitants de Suse voulaient le lendemain renouveler leurs attaques contre ceux qu'ils haïssaient, non seulement sans doute à cause de leur nationalité, mais aussi à cause de leur religion. — Une fête solennelle, appelée *Purim* ou des « sorts », fut instituée en mémoire de la délivrance des Juifs, n° 548.

---

## CHAPITRE IX.

### LES LIVRES DES MACHABÉES.

---

#### 558. — Division du chapitre.

Les livres des Machabées occupent la dernière place dans l'Ancien Testament, à cause de leur date relativement récente, mais nous allons nous en occuper ici, afin de ne pas les séparer des autres livres historiques, auxquels ils se rattachent par leur sujet. Nous traiterons en trois articles : 1° de l'époque et du nom des Machabées ; 2° du 1<sup>er</sup>, et 3° du II<sup>e</sup> livre des Machabées.

### ARTICLE I.

#### Époque et nom des Machabées

Coup d'œil sur l'état du peuple juif au temps des Machabées. — Table chronologique  
— Origine du nom des Machabées.

#### 559. — État du peuple juif au commencement de l'époque des Machabées.

1° Les quatre siècles qui s'écoulèrent depuis Néhémie jusqu'à la naissance de Notre-Seigneur ne nous sont pas connus par une histoire suivie. Nous ne possédons, sur toute cette période, que les deux livres des Machabées, qui nous ont conservé la mémoire des luttes soutenues par les Juifs fidèles contre l'impunité.

2° Si cette époque n'est point la plus prospère de l'histoire